

COMPTE-RENDU VALANT PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 20 MAI 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi vingt du mois de mai à 20h, le Conseil municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni salle Bélisa, rue des charmilles, sur la commune déléguée de Beausse, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Gilles Piton, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, le mercredi douze mai, deux mille vingt-et-un.

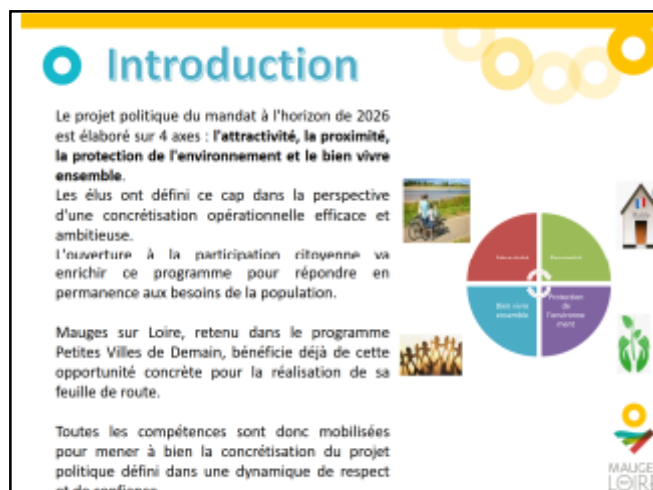
Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Nom	Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir à	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir à
ADAM	Dominique	☒			CHAUVET	Tony	☒		
ALLAIN	Gilles	☒			CHAUVIN	Luc	☒		
ALLARD	Tony	☒			DAVID	Richard	☒		
ALLARD	Jean-François	☒			DE BARROS	Yvette	☒		
ANGEBAULT	Marie-Paule	☒			DEDENYS	Sophie		☒	LE ROY CORINNE
BEAUBREUIL	Pierre Louis	☒			DELMARE	Marie	☒		
BECOT	Ambroise	☒			DESSEVRE	Yvette	☒		
BENETEAU	Sylvia	☒			DUBILLOT	Valéry	☒		
BENOIST	Yannick	☒			FOUCHER	Bruno	☒		
BERTRAND	Marine		☒		GABORY	Gaëtane	☒		
BESNARD	André		☒	FOUCHE R Bruno	GOMEZ	Alain	☒		
BESNARD	Jean	☒			GOUDET	Cyriaque		☒	LE GAL Marie
BLAIN	Pierre-Yves	☒			GOUPIL	Vanessa	☒		
BLON	Jean-Claude	☒			GUIBERTEAU	Marie-Christine	☒		
BOISTAULT	Robert	☒			JOLIVET	Christophe	☒		
BONDUAU	Valérie	☒			JOLIVET	Fabien	☒		
BOURGET	Chantal	☒			LAMOUR	Christophe	☒		
BOURGET	Mickaël	☒			LE BOUIC	Nathalie	☒		
BRANGEON	Marina	☒			LE GAL	Marie	☒		
BREJON - RENOU	Valérie	☒			LE ROY	Corinne	☒		
BUREAU	Maurice	☒			MAINTEROT	Jean-René	☒		
CAILLAULT	Guy	☒			MARTIN	Freddy	☒		
CAUMEL	Thierry		☒	PLUMEJE AULT YVES	MATHIEN	Christelle		☒	ADAM Dominique
					MICHAUD	Jean-Michel	☒		

Nom	Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir à	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir à
MONTAILLER	Claudie	☒			PELTIER	Eric	☒		
MONTASSIER	Marie-Catherine		☒	DESSEVRE Yvette	PINEAU	Angélique	☒		
MOREAU	Nadège	☒			PITON	Gilles	☒		
MOREL	Guillaume		☒	JOLIVET Christophe	PLUMEJEALT	Yves	☒		
MORINEAU	Séverine	☒			RICHOUS	Angélina		☒	BUREAU Maurice
MORISSEAU	Marie-Béatrice	☒			ROBICHON	Anita	☒		
NAUD	Laétitia	☒			ROCHARD	Bruno	☒		
ONILLON	Anthony	☒			ROUX	Louis-Marie	☒		
					VATELOT	Isabelle	☒		
					WAGNER	Éric		☒	ROCHARD Bruno

A – Partie variable

Monsieur Le Maire et Mme G. GABORY présentent la feuille de route.



GOVERNANCE



INSTANCES

Conseil Municipal

Bureau Municipal

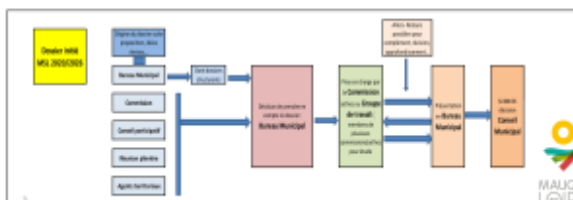
Réunions
des Maires ou
des Adjointes

Comité
d'organisation

Pôle :
Adjointes
et DGA

Adjoint et Chef
de service

Schéma décisionnel



ATTRACTIVITÉ : 10 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Faire de Mauges sur Loire, un pôle touristique majeur

Dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant

Amener des personnes à venir habiter à Mauges sur Loire

Développer l'activité économique locale et de proximité

Entretenir le lien entre la municipalité et les acteurs économiques

Développer une politique de revitalisation du patrimoine historique communal en lien avec le tourisme

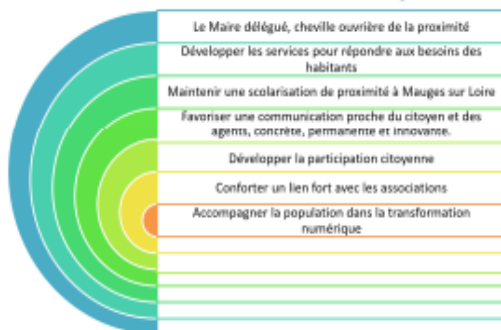
Poursuivre des projets avec « Petite cité de caractère » à St Florent le vieil

Avoir un projet phare pour Mauges sur Loire

Faciliter les recrutements des agents et des acteurs économiques grâce à l'atout du cadre de vie

Faire de la politique financière un atout pour les projets d'attractivité

PROXIMITÉ : 7 OBJECTIFS STRATÉGIQUES



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : 5 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Impulser une politique de transition écologique

Protéger et développer les espaces naturels et la biodiversité

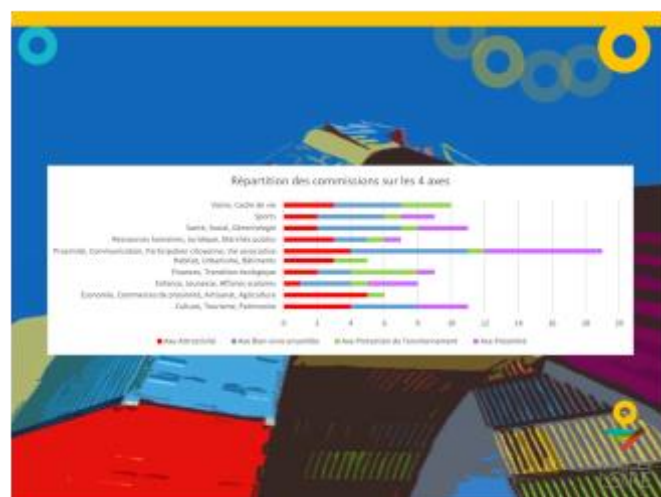
Mise en œuvre du schéma alimentaire et agricole communal

Sensibiliser à la propriété communale

Véifier à l'exemplarité de la commune

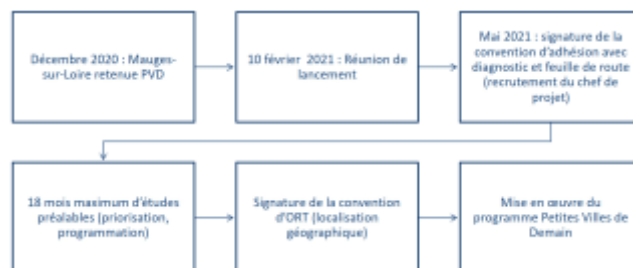
BIEN VIVRE ENSEMBLE : 13 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Maintenir un lien social permanent avec toute la population
- Mettre en œuvre une politique sociale adaptée aux besoins
- Adapter la politique enfance jeunesse aux besoins
- Continuer à déployer le schéma de santé territorial
- Adapter en permanence le schéma gérontologique
- Maintenir et développer un programme culturel ouvert à tous
- Accompagner une politique sportive dynamique
- Engager une politique de mobilité de proximité
- Conforter le cadre de vie naturel
- Proposer un cadre de vie sécurisant
- Avoir une politique voirie rationnelle et adaptée
- Fidéliser les agents de Mauges-sur-Loire
- Mettre en place une politique d'ouverture sur l'extérieur



PETITES VILLES DE DEMAIN

Déroulement de Petites Villes de Demain



Des mesures en lien avec le projet politique

Protéger et développer les espaces naturels et la biodiversité
Poursuivre des projets avec "Petite cité de caractère" à Saint-Florent-le-Vieil
Mettre en place une politique d'ouverture sur l'extérieur
Mettre en œuvre du schéma alimentaire et agricole communal
Maintenir et développer un programme culturel ouvert à tous
Le cadre de vie est un atout pour la collectivité afin de faciliter les...
La politique fiscale doit être en accord avec les projets d'attractivité
Instaurer une politique de transition écologique
Fidéliser les agents de Mauges sur Loire
Retenir le lien entre la municipalité et les acteurs économiques
Engager une politique de mobilité de proximité
Dynamiser le territoire par un habitat diversifié et élargi
Développer une politique de réhabilitation du patrimoine historique
Développer les services pour répondre aux besoins des habitants
Continuer à déployer le schéma de santé territoriale
Amener des personnes à venir habiter sur la commune
Adapter la politique enfance jeunesse aux besoins
Adapter en permanence le schéma gérontologique
Accompagner la population dans la transformation numérique



PROJET SOCIAL



Projet social

Structuration générale du Projet Social → L'écriture



Projet social en cohérence avec le projet politique

Axe	Objectifs stratégiques de la commission Santé Social Gérontologie
Attractivité	Développer l'activité économique locale et de proximité
Attractivité	Amener des personnes à venir habiter sur la commune
Bien vivre ensemble	Mettre en œuvre une politique sociale adaptée aux besoins
Bien vivre ensemble	Continuer à déployer le schéma de santé territoriale
Bien vivre ensemble	Adapter en permanence le schéma gérontologique
Bien vivre ensemble	Engager une politique de mobilité de proximité
Bien vivre ensemble	Maintenir un lien social permanent avec toute la population
Protection de l'environnement	Mettre en œuvre du schéma alimentaire et agricole communal
Proximité	Développer les services pour répondre aux besoins des habitants
Proximité	Établir un lien fort avec les associations
Proximité	Accompagner la population dans la transformation numérique



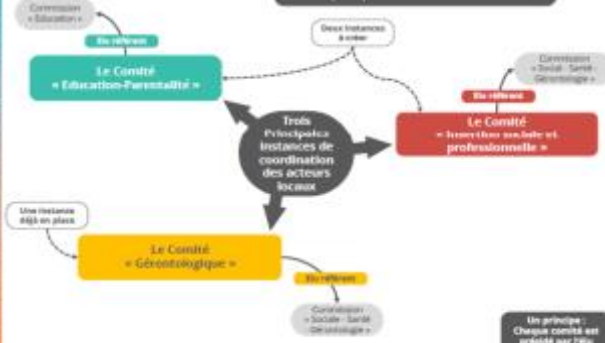
Projet social

Structuration générale du Projet Social → Les principaux contenus



Projet social

Les conditions de mise en œuvre et de réussite du Projet Social → Les principales instances de coordination



En principe, Chaque comité est présidé par l' élu référent

MAUGES
LOIRE



INVESTISSEMENTS PROJETS STRUCTURANTS PAR COMMUNE DELEGUEE ET MAIRES SUR LOIRE

AXES DU PROJET POLITIQUE ET PROJETS STRUCTURANTS

Factor	Procentaj (%)
Attractivitate	34
Binele de viață	21
Protecția de mediu	11
Proximitate	38

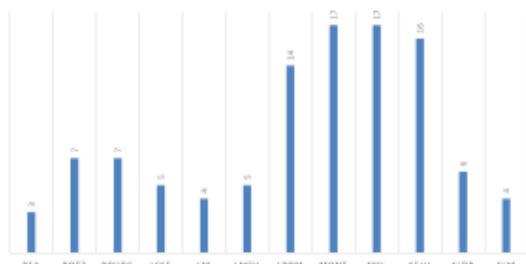
LIEN AVEC LES OBJECTIFS STRATEGIQUES





LIEN AVEC LES COMMUNES DELEGUEES ET MAUGES SUR LOIRE

RÉPARTITION DES PROJETS STRUCTURANTS PAR LOCALISATION



METHODE DE TRAVAIL



Synthèse de la projection



Méthode pour la gestion des projets structurants

- Analyse des projets structurants de la commission par chaque adjoint et chef de service
- Ventilation des grands et petits projets structurants
 - Portage des grands projets structurants par adjoint et chef de service suivant le déroulement actuel
 - Portage des petits projets structurants par un groupe de travail local avec le maire délégué en chef de file
 - Contribution du DGA et/ou chef de projet à l'établissement de la fiche action
 - Accompagnement technique et soutien à la méthode de travail par le DGA et/ou le chef de projet
 - Planification de points d'étapes sur le projet structurant avec adjoint, maire délégué, DGA et chef de service.
 - Aller-retour avec le BM

Le Bureau Municipal est garant et responsable de la concrétisation des projets structurants quelque soit le type de portage.



LE TRAVAIL D'EQUIPE AU SERVICE DES PROJETS STRUCTURANTS



RESPECT ET CONFIANCE POUR LA CONCRETISATION





**Adjoint –
DGA et Chef de service
OBJECTIF OPERATIONNEL**



Conclusion

La concrétisation du projet politique se décline dans la feuille de route par 35 objectifs stratégiques identifiés et répartis dans les différents services. Le projet social contribue également à l'enrichissement de la feuille de route. Le programme Petites Villes de Demain est une opportunité en adéquation avec le cap défini dans le projet politique.

Les projets structurants identifiés concrétisent l'orientation donnée à ce programme de mandature. Le plan pluriannuel d'investissements est élaboré dans cette dynamique.

L'implication de tous dans une méthode de travail concertée et active contribuera à une réalisation efficace et pertinente.

Le respect, la confiance et l'envie sont les valeurs qui doivent nous animer continuellement pour réussir ce programme communal.

Mauges sur Loire, "Terres et Loire", un territoire actif et dynamique au service de tous



Cette présentation ne suscite pas de question des conseillers municipaux.

B – Projets de décisions

La séance débute à 20 heures et 07 minutes avec 55 conseillers et 9 procurations.

Monsieur Yannick BENOIST a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire sollicite l'approbation du compte-rendu valant procès-verbaux en date 22 avril 2021. Celui-ci n'appelle pas de remarques et est approuvé.

Arrivée de Madame Marie DELAMARE COLSON à 20h30

2021-05-01 - Adoption de la feuille de route 2022-2026

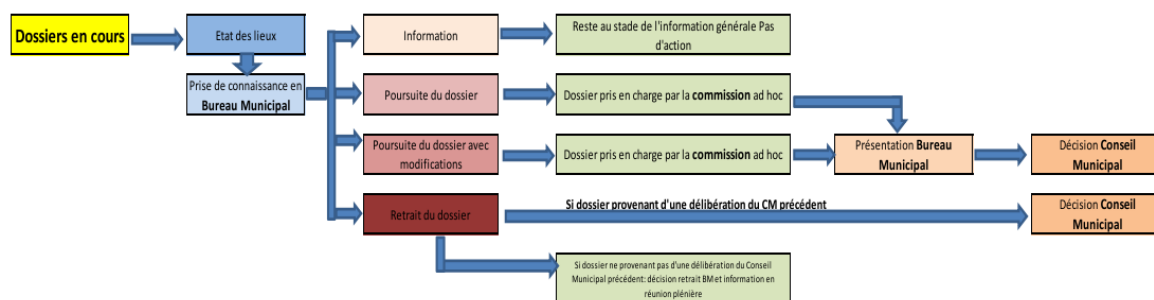
Monsieur le Maire indique que Le projet politique du mandat à l'horizon de 2026 est élaboré sur 4 axes : l'attractivité, la proximité, la protection de l'environnement et le bien vivre ensemble.

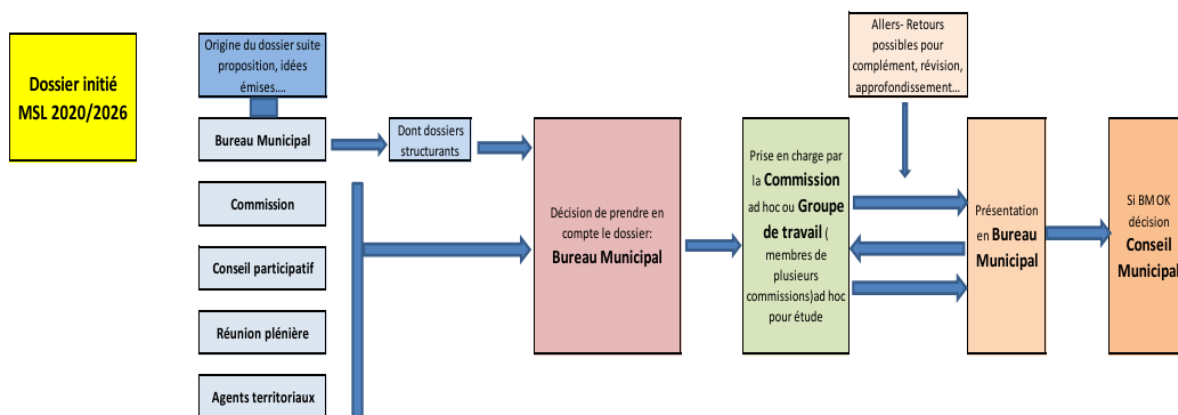
Madame G. GABORY, élue en charge de la feuille de route, indique que les élus ont défini ce cap dans la perspective d'une concrétisation opérationnelle efficace et ambitieuse. La déclinaison se fera avec l'ensemble des agents de Mauges sur Loire ainsi qu'avec les nombreux partenaires de la collectivité. L'ouverture à la participation citoyenne va enrichir ce programme pour répondre en permanence aux besoins de la population.

Mauges sur Loire, retenue dans le programme Petites Villes de Demain, bénéficie déjà de cette opportunité concrète pour la réalisation de sa feuille de route. Toutes les compétences sont donc mobilisées pour mener à bien la concrétisation du projet politique défini dans une dynamique de respect et de confiance.

Le projet politique se décline donc en 4 axes définis par les élus, 35 objectifs stratégiques définis par les élus en collaboration avec le comité de direction. Il restera à définir les objectifs opérationnels entre l'adjoint et le chef de service et les actions en lien avec les agents.

La feuille de route permet également de valider le schéma décisionnel tel qu'indiqué ci-dessous :





Il est présenté ci-dessous les 4 axes, les 35 objectifs stratégiques et les commissions concernées par ces objectifs :

	Objectifs stratégiques	Commissions
ATTRACTIVITE	Faire de Mauges-sur Loire, pôle touristique majeur	Culture, Tourisme, Patrimoine
		Proximité, Communication, Participation citoyenne, Vie associative
		Voirie, Cadre de vie
		Economie, Commerces de proximité, Artisanat, Agriculture
	Avoir un projet phare	Sports
		Proximité, Communication, Participation citoyenne, Vie associative
	Dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant	Habitat, Urbanisme, Bâtiments
		Voirie, Cadre de vie
		Finances, Transition écologique
	Développer l'activité économique locale et de proximité	Economie, Commerces de proximité, Artisanat, Agriculture
		Proximité, Communication, Participation citoyenne, Vie associative

		Santé, Social, G�rontologie
		Ressources humaines, Juridique, March�s publics
	Amener des personnes � venir habiter sur la commune	Habitat, Urbanisme, B�timents
		Proximit�, Communication, Participation citoyenne, Vie associative
		Enfance, Jeunesse, Affaires scolaires
		Sports
		Sant�, Social, G�rontologie
		Culture, Tourisme, Patrimoine
	La politique financi�re doit �tre un atout pour les projets d'attractivit�.	Finances, Transition �cologique
		Ressources humaines, Juridique, March�s publics
	Le cadre de vie est un atout pour la collectivit� afin de faciliter les recrutements des agents et acteurs �conomiques	Voirie, Cadre de vie
		Economie, Commerces de proximit�, Artisanat, Agriculture
		Ressources humaines, Juridique, March�s publics
	D�velopper une politique de revitalisation du patrimoine historique communal en lien avec le tourisme.	Culture, Tourisme, Patrimoine
		Economie, Commerces de proximit�, Artisanat, Agriculture
		Habitat, Urbanisme, B�timents
	Poursuivre des projets avec "Petite cit� de caract�re" � Saint Florent le Vieil	Culture, Tourisme, Patrimoine
	Entretenir le lien entre la municipalit� et les acteurs �conomiques	Economie, Commerces de proximit�, Artisanat, Agriculture

	Objectifs stratégiques	Commissions
PROXIMITE	Le maire délégué, cheville ouvrière de la proximité	Proximité, Communication, Participation citoyenne, Vie associative
	Développer les services pour répondre aux besoins des habitants	Santé, Social, Gériologie
		Enfance, Jeunesse, Affaires scolaires
		Sports
		Culture, Tourisme, Patrimoine
		Proximité, Communication, Participation citoyenne, Vie associative
	Favoriser une communication proche du citoyen et des agents, concrète, permanente et innovante.	Proximité, Communication, Participation citoyenne, Vie associative
		Ressources humaines, Juridique, Marchés publics
	Développer la participation citoyenne	Proximité, Communication, Participation citoyenne, Vie associative
	Conforter un lien fort avec les associations	Proximité, Communication, Participation citoyenne, Vie associative
		Enfance, Jeunesse, Affaires scolaires
		Sports
		Santé, Social, Gériologie
		Culture, Tourisme, Patrimoine
	Accompagner la population dans la transformation numérique	Proximité, Communication, Participation citoyenne, Vie associative
		Santé, Social, Gériologie
		Culture, Tourisme, Patrimoine
	Maintenir une scolarisation de proximité	Enfance, Jeunesse, Affaires scolaires
		Proximité, Communication, Participation citoyenne, Vie associative
		Finances, Transition écologique

	Objectifs stratégiques	Commissions
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	Impulser une politique de transition écologique	Finances, Transition écologique
		Sports
	Sensibiliser à la propreté communale	Voirie, Cadre de vie
		Proximité, Communication, Participation citoyenne, Vie associative
	Protéger et développer les espaces naturels et la biodiversité	Voirie, Cadre de vie
		Finances, Transition écologique
	Veiller à l'exemplarité de la commune	Finances, Transition écologique
		Voirie, Cadre de vie
		Habitat, Urbanisme, Bâtiments
	Mettre en œuvre le schéma alimentaire et agricole communal	Finances, Transition écologique
		Enfance, Jeunesse, Affaires scolaires
		Santé, Social, Gériatrie
		Economie, Commerces de proximité, Artisanat, Agriculture
		Ressources humaines, Juridique, Marchés publics
		Proximité, Communication, Participation citoyenne, Vie associative

	Objectifs stratégiques	Commissions
BIEN VIVRE ENSEMBLE	Mettre en œuvre une politique sociale adaptée aux besoins	Santé, Social, G�rontologie
		Proximit�, Communication, Participation citoyenne, Vie associative
		Enfance, Jeunesse, Affaires scolaires
		Sports
		Culture, Tourisme, Patrimoine
	Continuer � d�ployer le sch�ma de sant� territorial	Sant�, Social, G�rontologie
		Proximit�, Communication, Participation citoyenne, Vie associative
	Adapter en permanence le sch�ma g�rontologique	Sant�, Social, G�rontologie
		Proximit�, Communication, Participation citoyenne, Vie associative
	Conforter le cadre de vie naturel	Voirie, Cadre de vie
		Finances, Transition �cologique
	Maintenir et d�velopper un programme culturel ouvert � tous	Culture, Tourisme, Patrimoine
		Proximit�, Communication, Participation citoyenne, Vie associative
	Mettre en place une politique d'ouverture sur l'ext�rieur	Proximit�, Communication, Participation citoyenne, Vie associative
	Accompagner une politique sportive dynamique.	Sports
		Ressources humaines, Juridique, March�s publics
	Adapter la politique enfance jeunesse aux besoins	Enfance, Jeunesse, Affaires scolaires
	Proposer un cadre de vie s�curisant	Voirie, Cadre de vie
	Engager une politique de mobilit� de proximit�	Proximit�, Communication, Participation citoyenne, Vie associative
		Finances, Transition �cologique

		Sports
		Culture, Tourisme, Patrimoine
		Voirie, Cadre de vie

En lien avec les objectifs stratégiques des mesures Petites Villes de Demain ont été identifiées par commission et en lien avec Mauges Communauté.

La feuille de route a également pris en compte le diagnostic de l'Analyse des Besoins Sociaux. Cette analyse a abouti à la structuration d'un projet social. Le projet social comporte ainsi 3 orientations :

- structurer la politique éducative et parentalité
- favoriser les parcours d'insertion
- accompagner le vieillissement

Les axes transversaux identifiés au sein de ce projet social sont :

- L'accessibilité : Accueil, Information, Orientation, Accompagnement (AIOA), mobilités, usages numériques
- La prévention,
- L'alimentation,
- La santé,
- Le handicap
- Le logement

Ce projet social sera présenté lors du conseil municipal du mois de juin prochain.

L'élaboration de la feuille de route a permis la construction d'un Plan Pluriannuel d'Investissement pour la période 2022-2026. Ce programme ambitieux s'est accompagné d'une prospective financière. Il précise également le porteur de l'investissement et du fonctionnement. Le Programme Pluriannuel d'Investissement est détaillé par commission ci-dessous :

Santé-social-gérontologie

NATURE DU PROJET	SITE	Estimation investissement global 2022	Estimation investissement global 2023	Estimation investissement global 2024	Estimation investissement global 2025	Estimation investissement global 2026	TOTAL	PORTAGE INVESTISSEMENT	PORTAGE FONCTIONNEMENT
RESIDENCE SENIORS	SFLV		0	0			0	TIERS	TIERS
RESIDENCE AUTONOMIE	LPOM	0	0				0	TIERS	TIERS
MAISON DE SANTE	SFLV		0				0	TIERS	PROF.SANTE
MAISON DE SANTE	SLDP	0	0				0	TIERS	PROF.SANTE
EXTENSION LA LANDE	SFLV	250 000	250 000				500 000	CNE	CD 49

Culture-tourisme-patrimoine

NATURE DU PROJET	SITE	Estimation investissement global 2022	Estimation investissement global 2023	Estimation investissement global 2024	Estimation investissement global 2025	Estimation investissement global 2026	TOTAL	PORTAGE INVESTISSEMENT	PORTAGE FONCTIONNEMENT
PETITE CITE DE CARACTERE	SFLV	125 000	100 000	100 000	100 000	75 000	500 000	CNE	CNE
MUSEE GUERRES DE VENDEE	SFLV	50 000	50 000				100 000	CNE	ASSOCIATION
REHABILITATION MUSEE DES VIEUX METIERS	SLDP			175 000	175 000	150 000	500 000	CNE	ASSOCIATION
SCHEMA DIRECTEUR DU TOURISME	MSL	20 000					20 000	CNE	CNE
REHAB.LE PRIEURE	MONT	200 000	800 000	1 000 000	600 000		2 600 000	CNE	CNE/TIERS
LES LUCETTES	MONT						0	CNE	CNE/TIERS
FERME DES COTEAUX	SFLV	300 000	300 000	300 000			900 000	CNE/TIERS	CNE/TIERS
LA CARRIERE	SFLV						0	CNE	CNE/TIERS
BIBLIOTHEQUE	LM	190 000					190 000	CNE	CNE
LOIRE A VELO DES SCULPTURES	MSL	30 000					30 000	CNE	CNE
BALUDIK	MSL	20 000					20 000	CNE	CNE
RESTAURATION DES FOURS A CHAUX	MONT				500 000	500 000	1 000 000	CNE/TIERS	CNE / TIERS
RESTAURATION CHAPELLE ST CHARLES	SFLV		250 000	250 000			500 000	CNE/TIERS	CNE/TIERS
AMENAG ABORD CHAPELLE CATHELINIEAU	SFLV				300 000		300 000	CNE/TIERS	CNE/TIERS
DEPENDANCE PROCHE EGLISE	BOURG						0	CNE/TIERS	CNE/TIERS
ECLAIRAGE ABBATIALE	SFLV	50 000					50 000	CNE	CNE
AMENAGEMENT CAP LOIRE	MONT	150 000					150 000	CNE	CNE
ECOLE DE MUSIQUE	LPOM			500 000	500 000		1 000 000	CNE	CNE
BIBLIOTHEQUE	LPOM			500 000	500 000		1 000 000	CNE	CNE

Affaires scolaires-enfance jeunesse

NATURE DU PROJET	SITE	Estimation investissement global 2022	Estimation investissement global 2023	Estimation investissement global 2024	Estimation investissement global 2025	Estimation investissement global 2026	TOTAL	PORTAGE INVESTISSEMENT	PORTAGE FONCTIONNEMENT
CENTRE SOCIAL	LPOM			1 000 000	1 000 000	100 000	2 100 000	CNE	CSI
RESTAURATION COLLECTIVE	MSL	500 000					500 000	CNE	CNE
ALSH	SFLV		750 000	750 000			1 500 000	CNE/TIERS	CNE/TIERS
ECOLE/PERI/RESTO.SCOLAIRE/ALSH	BEA	900 000	170 000				1 070 000	CNE	CNE
MULTI-ACCUEIL	LPOM	1 000 000	1 000 000				2 000 000	CNE	CNE
EXTENSION PERI-SCOLAIRE	LPOM	300 000	450 000				750 000	CNE	CNE
REHABILITATION PERISCOLAIRE	BOTZ	100 000					100 000	CNE	CNE
REHABILITATION ECOLE R.MERCIER	MONT	75 000	75 000				150 000	CNE	CNE
REHABILITATION SANITAIRES ECOLE	BOURG	100 000					100 000	CNE	CNE
AGRANDISSEMENT PERISCOLAIRE	LM	300 000					300 000	CNE	CNE
REHAB PERISCOLAIRE	MONT	200 000	200 000				400 000	CNE	CNE
BATIMENT SCOLAIRE	LMEV	250 000	250 000				500 000	CNE	CNE

Economie-commerces de proximité-artisanat-agriculture

NATURE DU PROJET	SITE	Estimation investissement global 2022	Estimation investissement global 2023	Estimation investissement global 2024	Estimation investissement global 2025	Estimation investissement global 2026	TOTAL	PORTAGE INVESTISSEMENT	PORTAGE FONCTIONNEMENT
MULTI COMMERCE LCSF	LCSF	0	0	0	0	0	0	CNE	COMMERCEANT
MARCHE	SFLV						0	CNE	CNE
MARCHE	MONT						0	CNE	CNE
BAR ASSOCIATIF	BOTZ			125 000	125 000		250 000	CNE	ASSOCIATION
BATIMENT STOCKAGE (COMITE DES FETES)*	BOURG	100 000					100 000	CNE/TIERS	CNE/TIERS

Habitat-urbanisme-Bâtiments

NATURE DU PROJET	SITE	Estimation investissement global 2022	Estimation investissement global 2023	Estimation investissement global 2024	Estimation investissement global 2025	Estimation investissement global 2026	TOTAL	PORTAGE INVESTISSEMENT	PORTAGE FONCTIONNEMENT
AMENAGEMENT CORINE	LCSF	1 000 000	1 000 000	600 000	350 000		2 950 000	CNE/TIERS	CNE/TIERS
AMENAGEMENT CV	SFLV	800 000	800 000	800 000	900 000	900 000	4 200 000	CNE	CNE
AMENAGEMENT CV	SLDP	400 000	400 000				800 000	CNE	CNE
OPAH RU	MSL	300 000	300 000	300 000	500 000	850 000	2 250 000	CNE	CNE
LOTISSEMENTS	LPOM	0	0	0	0	0	0	TIERS	TIERS
LOTISSEMENTS	SFLV	0	0	0	0	0	0	TIERS	TIERS
LOTISSEMENTS	MONT	0	0	0	0	0	0	TIERS	TIERS
LOTISSEMENTS	LM	0	0	0	0	0	0	TIERS	TIERS
LOTISSEMENTS	SLDP	0	0	0	0	0	0	TIERS	TIERS
LOTISSEMENTS	SLM	0	0	0	0	0	0	TIERS	TIERS
EGLISES	MSL	250 000	250 000	250 000	250 000	300 000	1 300 000	CNE	PAROISSE
AMENAGEMENT CV	MSL	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	750 000	CNE	CNE
AMENAGEMENT CV	LPOM		250 000	250 000	250 000	250 000	1 000 000	CNE	CNE
ATELIERS MUNICIPAUX	MSL				250 000	250 000	500 000	CNE	CNE
ADAP	MSL	125 000	125 000	125 000	125 000	100 000	600 000	CNE	CNE
REHAB EHPAD	LPOM	0	0				0	TIERS	TIERS
REHAB EHPAD	SFLV	0	0				0	TIERS	TIERS

Proximité-communication-vie associative-participation citoyenne

NATURE DU PROJET	SITE	Estimation investissement global 2022	Estimation investissement global 2023	Estimation investissement global 2024	Estimation investissement global 2025	Estimation investissement global 2026	TOTAL	PORTAGE INVESTISSEMENT	PORTAGE FONCTIONNEMENT
TIERS LIEUX A CONSTRUIRE	MSL	50 000	300 000	170 000			520 000	CNE	CNE
REHABILITATION SALLE DES FETES	LMEV			300 000	100 000		400 000	CNE	CNE
CIMETIERE	SLDP	100 000					100 000	CNE	CNE
CIMETIERE	MONT	125 000	125 000	125 000	125 000		500 000	CNE	CNE
CIMETIERE	LCSF			150 000	150 000		300 000	CNE	CNE
REHAB SALLE POLY	MONT			100 000	200 000	100 000	400 000	CNE	CNE
PLAN DE COMMUNICATION	MSL	25 000					25 000	CNE	CNE
AMENAGEMENT VIEUX BATI	LM	150 000	200 000				350 000	CNE	CNE
REHAB BOIS GELE	LPOM	250 000	250 000				500 000	CNE/TIERS	CNE /TIERS
REHABILITATION SALLE COMMUNE DES LOISIRS	SLM		100 000	300 000			400 000	CNE	CNE

Finances-transition écologique

NATURE DU PROJET	SITE	Estimation investissement global 2022	Estimation investissement global 2023	Estimation investissement global 2024	Estimation investissement global 2025	Estimation investissement global 2026	TOTAL	PORTAGE INVESTISSEMENT	PORTAGE FONCTIONNEMENT
RENOVATION ENERGETIQUE PERI RESTAURANT	MONT	125 000					125 000	CNE	CNE
RENOVATION ENERGETIQUE RESTAURANT	BOTZ	50 000	50 000				100 000	CNE	CNE
QUALITE AIR TOUTES STRUCTURES	MSL	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000	CNE	CNE
FRICHE TARARES	BOTZ	50 000	175 000	175 000	175 000	175 000	750 000	CNE/TIERS	CNE/TIERS

Sports

NATURE DU PROJET	SITE	Estimation investissement global 2022	Estimation investissement global 2023	Estimation investissement global 2024	Estimation investissement global 2025	Estimation investissement global 2026	TOTAL	PORTAGE INVESTISSEMENT	PORTAGE FONCTIONNEMENT
PISCINE	SFLV	1 300 000	1 300 000				2 600 000	CNE	CNE
CITY PARC	BOTZ	60 000					60 000	CNE	CNE
REHAB.SALLE DE SPORTS	BOTZ	300 000					300 000	CNE	CNE
REHAB.SALLE DE SPORTS	SLDP	210 000	200 000				410 000	CNE	CNE
REHAB.SALLE DE SPORTS	MONT		1 700 000	1 600 000			3 300 000	CNE	CNE
ACHAT CENTRE DE LIGUE DE TENNIS +TRAVAUX	LPOM		200 000	200 000			400 000	CNE	CNE
DEVENIR PISCINE	MONT		100 000	25 000	25 000		150 000	TIERS	TIERS
DEVENIR PISCINE	LPOM		75 000	75 000			150 000	CNE	CNE

Voirie-cadre de vie

NATURE DU PROJET	SITE	Estimation investissement global 2022	Estimation investissement global 2023	Estimation investissement global 2024	Estimation investissement global 2025	Estimation investissement global 2026	TOTAL	PORTAGE INVESTISSEMENT	PORTAGE FONCTIONNEMENT
VOIRIE ACCES CENTRE AQUATIQUE	LPOM	750 000	750 000				1 500 000	CNE	CNE
AMENAG GRAND FOSSE	LMEV	95 000					95 000	CNE	CNE/FED.PECHE
AMENAG RUE NATIONALE	LMEV		100 000	500 000	50 000	100 000	750 000	CNE	CNE
AMENAG ENTREES BOURG	SLM		300 000				300 000	CNE	CNE
AMENAG RUES	MSL	350 000	350 000	350 000	350 000	250 000	1 650 000	CNE	CNE
LIAISON DOUCE	BOTZ	25 000					25 000	CNE	CNE
LIAISON DOUCE	LCSF	125 000	125 000				250 000	CNE	CNE
AIRES DE CO-VOTURAGE	MSL	0	0	0	0	0	0	CNE / MC / CD 49	CNE / MC / CD 49
AIRE DE CO-VOTURAGE	BOURG	0	0				0	CD 49	CD 49
BASE DE LOISIRS / AIRE CAMPING CAR	LPOM			500 000	500 000		1 000 000	CNE	CNE
AMENAGEMENT SOL DE LOIRE	MONT	75 000				1 000 000	1 075 000	CNE/TIERS	CNE /TIERS
PARC DE LA GARENNE ESPACE PUBLIC	MONT						0	CNE	CNE
AMENAGEMENT PLACE LIBERTE	LCSF			125 000	125 000		250 000	CNE	CNE
AMENAGEMENT PLACE LEBRETON	MONT			150 000	100 000		250 000	CNE	CNE
AMENAGEMENT QUAI DES MARINIER	MONT	200 000	200 000				400 000	CNE	CNE
VIDEO PROTECTION	MSL	30 000	40 000	30 000		50 000	150 000	CNE	CNE
REAMENAGEMENT CARREFOUR	BOURG		150 000	150 000			300 000	CNE	CNE
TOILETTES SECHES COULEE VERTE	BOURG				30 000		30 000	CNE	CNE

NATURE DU PROJET	SITE	Estimation investissement global 2022	Estimation investissement global 2023	Estimation investissement global 2024	Estimation investissement global 2025	Estimation investissement global 2026	TOTAL	PORTAGE INVESTISSEMENT	PORTAGE FONCTIONNEMENT
AMENAGEMENT RUE DE LA LOIRE	BOURG		75 000	75 000			150 000	CNE	CNE
ACHAT EN ESPACE NATUREL TERRAIN PROCHE SENTIER RANDONNEE	BEA	30 000			20 000		50 000	CNE	CNE
AMENAGEMENT PLACE DE L'EGLISE	BEA				25 000	25 000	50 000	CNE	CNE
PARCOURS SANTE LES ECHUETTES	LMEV	90 000					90 000	CNE	CNE
SECURISATION ARRETS DE BUS	MSL	50 000	50 000				100 000	CNE	CNE
AMENAGEMENT COULEE VERTE	SLM				50 000	50 000	100 000	CNE	CNE

Les mesures du programme Petites Villes de Demain viennent conforter la concrétisation du PPI.

Compte tenu du nombre de projets prévus dans le plan Pluriannuel d'Investissements, la méthode de réalisation des projets distinguera les projets structurants et les petits projets structurants. Les projets structurants seront menés par les adjoints thématiques avec l'appui du chef de service. Les petits projets non structurants seront menés par les maires délégués avec l'appui du directeur de pôle.

Le conseil Municipal,

VU l'avis favorable du bureau en date du 6 mai 2021,

Après en avoir délibéré à :

Oui	49
Non	12
Abstention	3
Non comptabilisé	0
Total	64

DECIDE :

Article premier - La feuille de route politique 2022-2026 est approuvée.

Article deux - Le projet social est une des composantes de la feuille de route.

Article trois - Le Plan Pluriannuel d'Investissements est approuvé.

Article quatre - Le Plan Pluriannuel d'Investissements pourra être actualisé le 1^{er} janvier 2023, sauf cas de force majeure avant.

Article cinq - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Aménagement

Urbanisme

2021-05-02 – Convention sur le service d'application du droit des sols avec les communes membres de Mauges Communauté – Avenant n°3 de prolongation

Madame M. BRANGEON, adjointe à l'urbanisme, rappelle la création des communes nouvelles - Beaupréau-en-Mauges, Chemillé-en-Anjou, Mauges-sur-Loire, Montrevault-sur-Evre, Orée-d'Anjou et Sèvremoine - au 15 décembre 2015 et la création au 1^{er} janvier 2016, de la Communauté d'agglomération « Mauges Communauté », chacune dotée d'une fiscalité propre, a emporté une modification des conventions initiales, pour ordonner le mode de financement à la refonte territoriale, modification validée par avenant n°1.

Les conventions initiales, entrées en vigueur le 1^{er} février 2015, ont été conclues pour une durée de six ans, arrivant à terme le 31 janvier 2021.

Toutefois, le contexte particulier de l'année 2020, avec la crise sanitaire liée à la Covid, qui a notamment conduit à décaler la prise de fonction des nouveaux élus, ainsi que de la carence d'un chef de service ADS (application du droit des sols) pendant six mois, depuis le 1^{er} juillet 2020, n'a pas permis d'évaluer ladite convention et de procéder à sa mise à jour.

Un avenant n° 2 à la convention portant sur la prorogation de ladite convention a été pris par les assemblées délibérantes respectives de Mauges Communauté et des communes pour reporter la date de ce terme au 30 juin 2021.

Afin de partager les bilans et réflexions sur l'organisation mise en place depuis la création du service ADS, l'Instance Urbanisme/ADS, installée par le conseil communautaire du 20 janvier 2021, a validé la mise en place d'un Comité Technique (COTECH) composé des directrices, responsables ou chefs des services urbanisme communaux et de la communauté d'agglomération. L'objectif de cette démarche est de préparer, dans un premier temps, un projet de rédaction de la nouvelle convention, et de la soumettre à l'Instance Urbanisme/ADS. Ces propositions tiennent compte des évolutions réglementaires, législatives, ainsi que de l'organisation des communes.

Le rythme des réunions (COTECH et Instance Urbanisme/ADS) nécessaires à cette préparation ne permettra pas de respecter l'échéance du 30 juin 2021 fixée dans l'avenant n°2. De plus, la prise en compte des évolutions législatives (devant être inscrites courant de l'été au code de l'urbanisme) liées à la dématérialisation des autorisations d'urbanisme, obligatoire à compter du 1er janvier 2022, nécessitera une nouvelle adaptation des conventions pour tenir compte d'évolution des modalités de fonctionnement nécessitées par ces nouveaux modes de gestion.

C'est dans ce cadre (cadence des réunions et de la nécessité d'intervenir à nouveau sur la convention en 2ème partie d'année), qu'il est proposé au conseil municipal de proroger d'une durée supplémentaire de 6 mois la convention portant mission d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols et à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles R.423-14 et R.423-15,

VU la loi Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové, dite loi ALUR du 24 mars 2014,

VU l'arrêté préfectoral DRCL/BCL n° 2015-103 du 21 décembre 2015, portant création de Mauges Communauté au 1er janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral DRCL/BCL n° 2015/61 du 5 octobre 2015 portant création de la commune nouvelle de Mauges-sur-Loire,

VU la convention initiale portant mission d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols et à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes entre le Syndicat Mixte du Pays des Mauges, les communautés de communes et les communes,

VU la délibération n° C2017-10-18-06 du Conseil communautaire du 18 octobre 2017 modifiant les conditions de financement du service Application du Droit des Sols (ADS) et approuvant l'avenant n°1 à la convention précitée conclue entre Mauges Communauté et les 6 communes du territoire,

VU la délibération n° C2021-01-20-08 DE du Conseil communautaire du 20 janvier 2021 portant sur la prorogation de 5 mois de l'échéance de ladite convention,

VU l'avis favorable du bureau en date du 6 mai 2021,

CONSIDERANT que le Maire est chargé de la délivrance des autorisations des droits des sols,

CONSIDERANT les évènements précités,

Après en avoir délibéré à :

Oui	63
Non	0
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	64

DECIDE :

Article premier – La convention relative à l’instruction de l’ensemble des autorisations du droit des sols par avenant n°3 est prolongée de six mois, soit jusqu’au 31 décembre 2021.

Article deux - Monsieur Le Maire signe l’avenant n°3 de prolongation de la convention.

Article trois - La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l’État.

Affaires foncières

2021-05-03 - Acquisitions terrains pour la création d’un pôle médical - commune déléguée de Saint-Laurent-de-la-Plaine – MAUGES-SUR-LOIRE

Madame M. BRANGEON, adjointe à l’urbanisme, expose que les parcelles situées chemin des Ayraults sur la commune déléguée de Saint-Laurent-de-la-Plaine ont été ciblées pour la création d’un pôle médical lors de la réflexion menée sur la redynamisation du centre-bourg. L’objectif, à terme, est de créer une centralité structurante de services médicaux de proximité autour de la place de la Roseraie en s’appuyant sur les dynamiques existantes.

Monsieur Didier CHAUVEAU, géomètre, a réalisé le bornage et la division correspondants aux surfaces nécessaires pour l’aménagement du pôle médical.

Le Conseil Municipal,

VU l’engagement de Monsieur MARNE Philippe, demeurant 15, rue des Mauges – La Chaussaire – 49600 MONTREVAULT-SUR-EVRE, de Monsieur MARNE Yannick, demeurant 3, chemin de la Basse Goulardièrre – La Jubaudière – 49510 BEAUPREAU-EN-MAUGES et de Madame GUINAUDEAU-MARNE Myriam, demeurant 5, allée des Bruyères – Saint-Laurent-de-la-Plaine 49290 MAUGES-SUR-LOIRE à vendre l’intégralité des parcelles cadastrées section B n°252 et n°2798 (d’une superficie totale de 346 m²) à 50 euros le m²,

VU l’engagement de Monsieur BEDUNEAU Jean, demeurant 38, rue Sébastien Cady – Saint-Laurent-de-la-Plaine 49290 MAUGES-SUR-LOIRE à vendre l’intégralité de la parcelle cadastrée section B n°2796 (d’une superficie de 100 m²) à 50 euros le m²,

VU l'avis favorable de la commission urbanisme-habitat en date du 01^{er} octobre 2020,
VU l'avis favorable du bureau en date du 6 mai 2021,

Après en avoir délibéré à :

Oui	64
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	64

DECIDE :

Article premier – Les parcelles cadastrées B n°252, et n°2798 seront acquises pour une superficie totale de 346 m² à Monsieur MARNE Philippe, demeurant 15, rue des Mauges – La Chaussaire – 49600 MONTREVAULT-SUR-EVRE, Monsieur MARNE Yannick, demeurant 3, chemin de la Basse Goulardière – La Jubaudière – 49510 BEAUPREAU-EN-MAUGES et Madame GUINAUDEAU-MARNE Myriam, demeurant 5, allée des Bruyères – Saint-Laurent-de-la-Plaine 49290 MAUGES-SUR-LOIRE, situées sur la commune déléguée de Saint-Laurent-de-la-Plaine, au prix de 50 € le m² soit un montant total de 17 300 € (dix-sept mille trois cent euros).

Article deux - La parcelle cadastrée B n°2796 est acquise à Monsieur BEDUNEAU Jean, demeurant 38, rue Sébastien Cady – Saint-Laurent-de-la-Plaine 49290 MAUGES-SUR-LOIRE, située sur la commune déléguée de Saint-Laurent-de-la-Plaine, au prix de 50 € le m² soit un montant total de 5 000,00 € (cinq mille euros).

Article trois - Les frais annexes (bornage, frais notariés) seront à la charge de la commune de MAUGES-SUR-LOIRE.

Article quatre - Les actes notariés seront reçus auprès de l'étude notariale HOUSSAIS LEBLANC-PAPOUIN, notaires à La Pommeraye – 49620 MAUGES-SUR-LOIRE.

Article cinq - Monsieur D. ADAM, Maire délégué de Saint-Laurent-de-la-Plaine, est autorisé à signer les actes ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Article six - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

2021-05-04 - Acquisition d'emprise foncière de la passerelle de course de côte - sur la commune déléguée de La Pommeraye – MAUGES SUR LOIRE

Madame M. BRANGEON, adjointe à l'urbanisme, rappelle que la passerelle surplombant le circuit de course de côte repose sur une assiette foncière privée de chaque côté de la RD 151. Les pieds d'ancrage de la passerelle se situent sur une partie de la parcelle B 477 appartenant aux Consorts CORVESIER et sur une partie de la passerelle B 485 appartenant aux consorts GERFAULT.

Rappel : L'article 552 du Code Civil précise que la propriété du dessous emporte sur la propriété du dessus. L'acquisition de cette assiette foncière (embase de la passerelle) emporte la propriété du dessus (donc la passerelle)

Monsieur Antoine FEVRIER, géomètre, a procédé au bornage le 8 avril 2021. La commune est en possession de promesses de vente des propriétaires au prix de 1,00 (un euro) le m².

Un élu interroge sur l'article 552 du code civil, rappelé dans la notice car il ne le comprend pas. Il lui est répondu que la propriété du dessous supporte la passerelle, la commune doit donc en être propriétaire pour assurer la bonne gestion de celle-ci tant au niveau matériel qu'au niveau de l'entretien du terrain. Une facture de la passerelle sera faite par l'Ecurie d'Anjou, propriétaire actuel, à la Commune de Mauges sur Loire car il s'agit d'un bien mobilier.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT l'accord de la commission Urbanisme en date du 09 décembre 2020,

CONSIDERANT l'absence de sollicitation obligatoire de France Domaine, la valeur des terrains étant inférieure à 180 000 €,

VU l'avis favorable du bureau en date du 6 mai 2021,

Après en avoir délibéré à :

Oui	51
Non	8
Abstention	5
Non comptabilisé	0
Total	64

DECIDE :

Article premier - La parcelle cadastrée B 477p d'une superficie de 242 m² située le long de la RD 151 sur la commune déléguée de La Pommeraye, est acquise au prix d'un euro le m² soit un montant total de 242,00 € (deux cent quarante-deux euros) aux consorts CORVESIER.

Article deux - La parcelle cadastrée B 485p d'une superficie de 167 m² située le long de la RD 151 sur la commune déléguée de La Pommeraye, est acquise au prix d'un euro le m² soit un montant total de 167,00 € (cent soixante-sept euros) aux consorts GERFAULT.

Article trois - Les frais annexes (bornage, frais notariés) seront à la charge de l'acquéreur.

Article quatre - Madame N. MOREAU, Maire déléguée de La Pommeraye, est autorisée à signer l'acte nécessaire aux ventes précitées ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Article cinq – L'Office notarial HOUSSAIS/LEBLANC-PAPOUIN, notaires à La Pommeraye – 49620 MAUGES SUR LOIRE, est désigné pour représenter les intérêts de la commune dans cette affaire.

Article six - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

2021-05-05 - Régularisation échange parcellaire avec les consorts OGER et Monsieur et Madame GUERY André - La Maison Neuve - commune déléguée du Mesnil-en-Vallée – MAUGES SUR LOIRE

Monsieur L. CHAUVIN, adjoint à la voirie, rappelle les délibérations du conseil municipal de la commune déléguée du Mesnil-en-Vallée

- 01/06/1979 décidant de modifier l'assiette du chemin rural de la Goguetterie à la Maison Neuve sur une partie passant entre les bâtiments d'exploitation et d'habitations.
- 25/07/1986 décidant l'ouverture d'une enquête commodo et incommodo au sujet de l'aliénation et de l'échange de divers chemins
- 27/11/1987 décidant l'échange prévu suite aux conclusions du commissaire enquêteur qui n'a enregistré aucune déclaration à ce sujet.

Les documents d'arpentage établis en 1986, formalisaient une division au terme de laquelle la voirie qui passait entre les bâtiments et au sud des habitations, était déplacée pour être reportée vers le nord, telle que la situation des lieux constatée à ce jour.

Ces documents n'ont jamais fait l'objet d'une régularisation devant notaire si bien que le cadastre n'a pas été modifié et ne correspond pas du tout aux occupations.

Au vu du document d'arpentage établi par le Cabinet CHRISTIAENS Pierre-Yves, géomètre à Montrevault-sur-Evre le 25 février 2021, il est nécessaire de régulariser cet échange auprès du notaire.

Il convient :

- D'échanger les parcelles suivantes avec les consorts OGER
 - Parcelles à céder aux consorts OGER : ZE 194 p d'une superficie de 221 m²
 - Parcelles à acquérir auprès des consorts OGER : ZE 194 p d'une superficie de 1 188 m²
 - Parcelle à céder à M. et Mme GUERY André : ZE 194 p pour une superficie globale de 322 m².

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la commission Voirie en date du 14 avril 2021,

VU l'avis favorable du bureau en date du 6 mai 2021,

Après en avoir délibéré à :

Oui	63
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	64

DECIDE :

Article premier – L'échange parcellaire avec les consorts OGER et Monsieur et Madame GUERY André sans soulte de part et d'autre est validé comme suit :

- Parcelles à céder aux consorts OGER : ZE 194 p d'une superficie de 221 m²
- Parcelles à acquérir auprès des consorts OGER : ZE 194 p d'une superficie de 1 188 m²
- Parcelle à céder à M. et Mme GUERY André pour une superficie globale de 322 m².

Article deux - Les frais annexes (bornage, frais notariés) seront à la charge de la commune de Mauges sur Loire.

Article trois - Les actes notariés seront reçus auprès de l'étude notariale THEBAULT Marlène, notaire au Mesnil en Vallée – 49410 MAUGES SUR LOIRE.

Article quatre - Monsieur JC. BLON, maire délégué du Mesnil-en-Vallée, est autorisé à signer l'acte ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Article six - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

2021-05-06 - Acquisition de parcelle – rue de la Loire - sur la commune déléguée de Bourgneuf-en-Mauges – MAUGES SUR LOIRE

Madame M. BRANGEON, adjointe à l'urbanisme, indique que la commune est en possession de promesses de vente d'une parcelle située rue de la Loire sur la commune déléguée de Bourgneuf-en-Mauges, cadastrée D 1259 et d'une superficie de 1 482 m², pour un montant de mille cinq cent euros de la part de Madame Stéphanie COURANT.

L'acquisition de cette parcelle, située près de la station d'épuration, présente un intérêt pour la commune. Cela permettrait de réaliser l'aménagement d'un bassin de rétention afin d'endiguer les problèmes d'inondations connus sur ce secteur.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT l'accord de la commission Urbanisme en date du 15 avril 2021,
VU l'avis favorable du bureau en date du 6 mai 2021.

CONSIDERANT l'absence de sollicitation obligatoire de France Domaine, la valeur des terrains étant inférieure à 180 000 €,

Après en avoir délibéré à :

Oui	63
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	64

DECIDE :

Article premier - La parcelle cadastrée D 1259 d'une superficie de 1 482 m² située rue de la Loire – sur la commune déléguée de Bourgneuf-en-Mauges, est acquise pour un montant de 1 500,00 € (mille cinq-cents euros) à Madame COURANT Stéphanie domiciliée 12 rue des Saulniers – 72200 CLERMONT CREANS.

Article deux - Les frais annexes (bornage, frais notariés) seront à la charge de l'acquéreur.

Article trois - Monsieur M. BUREAU, Maire délégué de Bourgneuf-en-Mauges, est autorisé à signer l'acte nécessaire aux ventes précitées ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Article quatre - L'Office notarial HOUSSAIS/LEBLANC-PAPOUIN, notaires à La Pommeraye – 49620 MAUGES SUR LOIRE, est désigné pour représenter les intérêts de la commune dans cette affaire.

Article cinq - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Tourisme

2021-05-07 - Création d'un service de paiement en ligne pour le site de visite Cap Loire

Monsieur Le Maire, en l'absence de Monsieur E. WAGNER, adjoint à la culture, indique que le site de visite Cap Loire a été sollicité par l'agence départementale du tourisme de l'Anjou pour mettre en place un système de réservation en ligne via l'outil de commercialisation Open Billet. Cet outil est mis en place dans le cadre de la solution régionale de vente en ligne eRESA.

Cet outil de vente en ligne est particulièrement intéressant pour gérer les flux au sein du parc de visite Cap Loire en période de crise sanitaire, et il permettra d'offrir aux visiteurs un moyen complémentaire de paiement.

La solution Open Billet est gratuite pour l'année 2021, et compatible avec le service de paiement en ligne PayFIP, proposé par la DGFIP. Il est à noter que PayFIP offre aux usagers un moyen de paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi (« Titre payable par Internet »).

L'intégration de PayFIP sera faite sur le site internet de Cap Loire.

Il est par ailleurs rappelé que ce système de paiement dématérialisé reste facultatif pour les visiteurs et ne conduit pas à supprimer les autres moyens de paiement, notamment en espèces.

Le Conseil Municipal,

VU les conditions générales d'adhésion au système e-resa,

VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

CONSIDERANT l'accord de la commission culture-tourisme-patrimoine en date du 11 mai 2021,
VU l'avis favorable du bureau en date du 6 mai 2021

CONSIDERANT la volonté de la commune de proposer à compter du 1^{er} juin 2021 un service de paiement en ligne, accessible aux visiteurs de Cap Loire,

CONSIDERANT que l'offre de paiement PayFIP proposée par la DGFIP permet un paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi « Titre payable par Internet »,

Après en avoir délibéré à :

Oui	63
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	64

DECIDE :

Article premier - L'adhésion au dispositif régional de vente en ligne eRESA, dont les conditions générales d'adhésion sont jointes à la présente délibération, est validée.

Article deux - L'offre de paiement PayFIP / TiPi proposée par la DGFIP, est mise en place.

Article trois - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Voirie et Cadre de Vie

2021-05-08 - Avis sur le projet de rééquilibrage du lit de la Loire entre Les Ponts de Cé et NANTES au titre de l'autorisation environnementale unique IOTA/loi sur l'eau pour le programme de rééquilibrage du lit de la Loire entre les communes des Ponts-de-Cé et Nantes

Monsieur L. CHAUVIN, adjoint à la voirie et au cadre de Vie, indique que par arrêté inter-préfectoral n°2021/BPEF/057 en date du 5 mars 2021, une enquête publique est ouverte en mairies d'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON, MAUGES-SUR-LOIRE, INGRANDES-LE FRENSE SUR LOIRE, ORÉE D'ANJOU, SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE, pendant 37 jours, du jeudi 1^{er} avril 2021 au vendredi 7 mai 2021 inclus, portant sur la demande présentée par Voies Navigables de France (VNF) en vue d'obtenir l'autorisation

environnementale pour le programme de rééquilibrage du lit de la Loire entre les communes des Ponts-de-Cé et Nantes.

Les communes incluses dans le périmètre du projet sont les suivantes : Nantes, Sainte-Luce-sur-Loire, Thouaré-sur-Loire, Mauves-sur-Loire, Le Cellier, Oudon, Ancenis-Saint-Géréon, Vair-sur-Loire, Loireauxence, Montrelais, Saint-Sébastien-sur-Loire, Basse-Goulaine, Saint-Julien-de-Concelles, Divatte-sur-Loire en Loire-Atlantique et Orée d'Anjou, Mauges-sur-Loire, Ingrandes-Le Fresne-sur-Loire, Champtocé-sur-Loire, Saint-Germain-des-Prés, Chalonnes-sur-Loire, La Possonnière, Savennières, Bouchemaine, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Les-Ponts-de-Cé, Rochefort-sur-Loire, Denée, Béhuard, Saint-Jean-de-la-Croix, Murs-Erigné, Saint-Georges-sur-Loire, en Maine-et-Loire.

Les conseils municipaux de toutes les communes citées ci-dessus sont appelés à donner leur avis sur le projet dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

Le programme de rééquilibrage du lit de la Loire, porté par Voies Navigables de France (VNF), vise à restaurer l'équilibre naturel du fleuve en conciliant ses différents usages.

Trois secteurs d'intervention, entre Nantes et les Ponts de Cé, ont été identifiés. Un secteur est compris entre Montjean-sur-Loire et Ingrandes-Le Fresne. Les travaux consistent à remodeler des épis : 7 suppressions, 16 réductions et/ou abaissements. L'objectif de ces travaux est de redonner de l'espace de libertés à la Loire pour maintenir l'alimentation en eau du bras du Cul-de-Bœuf et les niveaux d'eau à Champtocé en supprimant les ouvrages qui barrent l'entrée du bras secondaire et en remettant en mouvement les sédiments accumulés derrière les épis pour nourrir le chenal principal.

Un élu remarque que des travaux sont prévus en amont d'Ingrandes pour faire passer plus de courant côté Sud. Cela risque de taper dans la levée du côté du Mesnil en Vallée. Il souhaite qu'il soit demandé à l'organisme VNF d'être extrêmement vigilant car des travaux ont été faits par Mauges Communauté pour renforcer le pied de berge qui est fragile.

Il lui est indiqué qu'un travail est mené depuis début 2021 avec l'EP Loire : une intervention est prévue pour récupérer les pierres des épis. Cette réserve de pierres permettra de renforcer le pied de berge ainsi que la digue du Marillais (renforcement de Montjean à Champtoceaux).

La réserve de l'élu est levée.

Il est ajouté que Mauges sur Loire rencontre VNF le 31 mai à ce sujet notamment.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis du bureau municipal du 6 mai 2021,

VU l'avis favorable de la commission Voirie et Cadre de vie en date du 12 mai 2021,

Après en avoir délibéré à :

Oui	61
Non	0
Abstention	3
Non comptabilisé	0
Total	64

DECIDE :

Article premier - Un avis favorable au programme de rééquilibrage du lit de la Loire entre les communes des Ponts-de-Cé et Nantes est émis.

Article deux - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

2021-05-09 - Convention pour la participation à la réalisation de travaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales – Chemin de la Blottière, Place Marie Pohnu et Rue du Chanoine Brillouet - Commune déléguée de La Pommeraye – MAUGES SUR LOIRE

Monsieur L. CHAUVIN, adjoint à la Voirie et au cadre de Vie, expose que le développement du secteur de la Blottière et la création du pôle aquatique nécessitent des travaux d'assainissement : recalibrage du poste de refoulement situé chemin de la Blottière, travaux et mise en séparatif des réseaux sous la place Marie Pohnu et la rue du Chanoine Brillouet.

Toutefois, il est nécessaire, au préalable, de définir les modalités d'intervention et les responsabilités respectives de Mauges Communauté et de la commune de Mauges-sur-Loire pour la réalisation et le financement des travaux de réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la compétence eau et assainissement a été transférée à Mauges Communauté. Il a été mis en place une convention pour la participation aux travaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales lors de dessertes internes aux opérations d'aménagement. Trois options sont proposées :

- Option n°1 : la maîtrise d'œuvre et l'ensemble des travaux sont assurés par Mauges Communauté ;
- Option n°2 : la maîtrise d'œuvre et les travaux de desserte interne sont assurés par Mauges Communauté pour un ou deux réseaux ;
- Option n°3 : la maîtrise d'œuvre et l'ensemble des travaux sont assurés par le demandeur.

L'option n°1 apparaît plus opportune pour la conduction des travaux et le suivi du chantier sur cette opération.

Le coût de recalibrage du poste est estimé à 120 000 € (payable en 2022).

Un élu demande s'il y a une prise en charge partielle de Mauges Communauté du montant global de recalibrage. Il lui est répondu que non, car ce sont des travaux d'extension. Ces modalités ont été définies avec Mauges Communauté dans le cadre de la mise en place du transfert de la compétence assainissement.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT le transfert de compétence eau et assainissement à Mauges Communauté depuis le 1^{er} janvier 2020,

CONSIDERANT la convention mise en place par Mauges Communauté pour la participation à la réalisation de travaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Voirie Cadre de Vie du 12 mai 2021,
VU l'avis favorable du bureau en date du 6 mai 2021,

Après en avoir délibéré à :

Oui	62
Non	0
Abstention	1
Non comptabilisé	1
Total	64

DECIDE :

Article premier - Le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer la convention suivante avec Mauges Communauté :

- Convention pour la participation à la réalisation de travaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales pour l'option n°1.

Article deux - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

**2021-05-10 - Convention départementale d'autorisation de travaux d'entretien et financière sur RD
– Rue d'Anjou - commune déléguée de Montjean sur Loire – MAUGES SUR LOIRE**

Monsieur L. CHAUVIN, adjoint à la Voirie et au cadre de Vie, expose que la rue d'Anjou à Montjean-sur-Loire est située sur la RD 15. Les travaux d'aménagement pour réduire la vitesse et les travaux d'entretien de cette rue doivent donc être régis par une convention départementale.

La présente convention :

- Valide le projet au niveau départemental, conformément au plan joint,
- Détermine la participation financière du département au titre de l'entretien de chaussée : 60 100 € HT,
- Détermine les modalités et responsabilités d'entretien de la rue,
- Définit les modalités d'interventions entre le département et la commune en agglomération.

Un élu souhaite savoir pourquoi la convention n'a pas été réalisée avant les travaux. Il lui est répondu que l'on avait eu connaissance de la convention lors de la réception des travaux uniquement. C'est pour cette raison qu'elle est mise au vote maintenant afin de la régulariser la situation.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Voirie et Cadre de Vie du 12 mai 2021,
VU l'avis favorable du bureau en date du 6 mai 2021

Après en avoir délibéré à :

Oui	63
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	64

DECIDE :

Article premier - Le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer la convention suivante, avec le département.

Article deux - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

2021-05-11 - Autorisation de programme et crédits de paiements (AP/CP) - Opération 2720 – Budget Principal – Travaux d'aménagement des voiries et des accès « Entrée nord » de la Pommeraye

Monsieur L. CHAUVIN, Adjoint en charge à la Voirie et au cadre de Vie, expose au Conseil municipal que les études de faisabilité pour sécuriser et fluidifier les accès et les voiries de l'entrée nord de la Pommeraye ont été réalisées. Les aménagements prévus s'étendent sur un secteur regroupant les établissements scolaires (y compris rue de la Loire), les structures de petite enfance et le pôle aquatique.

En 2021, les études opérationnelles et travaux sur les réseaux vont pouvoir démarrer et nécessitent la création d'une autorisation de programme.

Le montant prévisionnel des travaux d'assainissement est estimé à 120 000 €, d'effacement des réseaux est estimé à 150 000 €, les études et les aménagements de voirie sont estimés à 1 275 000 €.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable du bureau en date du 6 mai 2021,

Après en avoir délibéré à :

Oui	62
Non	1
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	64

DECIDE :

Article premier - Le programme des Travaux d'aménagement des voiries et des accès « Entrée nord » de la Pommeraye selon le tableau suivant est autorisé :

Autorisation de programme	Crédit de paiement 2021	Crédit de paiement 2022	Crédit de paiement 2023	Subvention
1 545 000,00 €	45 000,00 €	750 000,00 €	750 000,00 €	-

Article deux - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Services à la population

Sport

2021-05-12 - Tarifs 2021 Sportiv'été

Monsieur JR. MAINTEROT, adjoint au sport, indique que la commune propose cet été 4 semaines d'activités sportives, 2 en juillet, 2 en août :

1. Du mercredi 7 au vendredi 9 juillet
2. Du lundi 12 au vendredi 16 juillet
3. Du lundi 16 au vendredi 20 août
4. Du lundi 23 au vendredi 27 août

Les objectifs de ces activités sportives sont les suivants :

- proposer un temps sportif de loisir.
- Proposer une activité à des enfants qui ne partent pas en vacances.
- Faire rencontrer des enfants d'un même territoire.
- Faire rencontrer des enfants du primaire et du collège
- Vivre des activités en groupe.
- Découvrir de nouvelles activités sportives.
- Permettre un accès à tous avec un tarif préférentiel. Tarif en lien avec celui du centre social, partenaire organisationnel et logistique.

Chaque semaine se décompose en demi-journées + une sortie le dernier jour. Les activités à la demi-journée sont en lien avec un thème.

Ces activités sportives s'adressent aux 9 – 12 ans

Les tarifs sont les suivants :

2€ la demi-journée

6€ la journée (repas non fourni) –

10€ la sortie à la journée (repas non fourni)

Les inscriptions sont possibles à la demi-journée, à la journée et à la semaine

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la commission sport en date du 14 janvier 2021,

Après en avoir délibéré à :

Oui	63
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	64

DECIDE :

Article premier - Les tarifs Sportiv'été pour l'été 2021 sont approuvés.

Article deux - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Enfance Jeunesse - Affaires scolaires

2021-05-13 – Activités périscolaires et extrascolaires – Tarifs 2021/2022

Madame A. ROBICHON, adjointe à l'enfance jeunesse, indique que la Commune de Mauges-sur-Loire organise des activités périscolaires de type ALSH dont les mercredis, un service de restauration scolaire durant la période scolaire et des activités extrascolaires de type ALSH durant les périodes de vacances scolaires. Il convient de valider les tarifs de ces activités.

Ces tarifs tiennent compte des observations formulées par l'analyse des besoins sociaux et des recommandations de la CAF. La modulation des tarifs doit permettre de garantir l'accessibilité des services à toutes les familles.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la Commission en date du 26 avril dernier,

VU l'avis favorable du bureau en date du 6 mai 2021,

Après en avoir délibéré à :

Oui	64
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	64

DECIDE :

Article premier - Les tarifs suivants pour les activités périscolaires et de restauration, les activités extrascolaires aux profits des enfants les mercredis et durant les vacances, à compter du 2 septembre 2021 sont validés :

ALSH périscolaire

Quotient familial	Tarif 2021-2022 au ¼ d'heure
0-300 €	0,47 €
301-600 €	0,55 €
601-900 €	0,64 €
901-1200 €	0,72 €
1201-1500 €	0,81 €
1501-1800 €	0,89 €
1801-2100 €	0,95 €
>2100 €	1,03 €

Restauration scolaire

Quotient familial	Tarif 2021-2022 du repas
0-300 €	3,79 €
301-600 €	3,82 €
601-900 €	3,88 €
901-1200 €	3,94 €
1201 - 1500 €	3,97 €
1501-1800 €	4,00 €
1801-2100 €	4,06 €
>2100 €	4,12 €

Tarif Projet d'Accueil Individualisé – repas fourni par la famille) : **Prix du repas divisé par deux**

Tarif Adultes : 6,21 €

ALSH mercredi et vacances

Quotient familial	Tarif 2021-2022 à l'heure
0-300 €	0,78 €
301-600 €	0,81 €
601-900 €	1,33 €
901-1200 €	1,43 €
1201-1500 €	1,49 €
1501-1800 €	1,69 €
1801-2100 €	1,75 €
>2100 €	1,82 €

Prix du repas : 3.45 €

Pour les enfants hors Mauges sur Loire : applicatif du tarif + 10 %

Péricentres

Quotient familial	Tarif 2021-2022 au ¼ d'heure
0-300 €	0,20 €
301-600 €	0,20 €
601-900 €	0,33 €
901-1200 €	0,36 €
1201-1500 €	0,37 €
1501-1800 €	0,42 €
1801-2100 €	0,44 €
>2100 €	0,46 €

Article deux - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

2021-05-14 - Participation aux frais de scolarisation – Ecole catholique La Source à St Pierre Montlimart

Madame A. ROBICHON, adjointe aux affaires scolaires, indique que pour l'année 2020/2021, L'école Catholique « La Source » de St Pierre Montlimart accueille en classe ULIS 2 élèves domiciliés à Mauges-sur-Loire. Conformément au code de l'éducation, l'OGEC demande une participation à Mauges-sur-Loire aux frais de scolarisation de ces enfants comme suit :

- 2 élèves x 357€ = 714 €

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la commission en date du 20 avril 2021,

VU l'avis favorable du bureau en date du 6 mai 2021,

Après en avoir délibéré à :

Oui	63
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	64

DECIDE :

Article premier - La participation aux frais de scolarisation de 2 enfants résidant sur la commune de Mauges-sur-Loire et scolarisés en classe ULIS à l'école catholique « La Source » à St Pierre Montlimart pour un montant total de 714 € est approuvée au titre de l'année scolaire 2020/2021.

Article deux - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Social-Santé-Gérontologie

2021-05-15 - Portage des repas à Botz-en-Mauges : arrêt du service municipal

Madame C. MONTAILLER, adjointe au social-santé-gérontologie, indique qu'un travail a été mené par la commune de Mauges-sur-Loire pour envisager les différentes modalités de gestion de l'action de portage de repas, mise en œuvre par l'association « Club du Bon Accueil », à Botz-en-Mauges, pour laquelle la commune assure la facturation. Au regard des contraintes juridiques, il n'est pas possible de poursuivre le partenariat tel qu'il existait, sans engager la responsabilité communale. La commission social santé gérontologie et le bureau municipal ont été associés à cette réflexion.

L'association Club du Bon Accueil a réfléchi de son côté aux modalités de continuité de l'action. Elle poursuivra ce service de livraison et sa facturation aux usagers, de manière à couvrir les frais généraux. La commune cède le véhicule de portage de repas ainsi que le matériel correspondant.

La commune cessera ce service municipal du portage des repas à Botz-en-Mauges au 1^{er} juillet prochain.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la commission santé-social-gérontologie du 22 février 2021,

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 mai 2021,

Après en avoir délibéré à :

Oui	59
Non	0
Abstention	4
Non comptabilisé	1
Total	64

DECIDE :

Article premier - L'arrêt du service municipal de portage des repas à Botz-en-Mauges au 1^{er} juillet 2021 est approuvé.

Article deux - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ressources – Moyens - Proximité

Ressources Humaines

2021-05-16 - Modification du tableau des effectifs

A/ EXPOSÉ

Madame Y. DE BARROS, adjointe en charge des Ressources Humaines, propose de procéder à une modification du tableau des effectifs de la commune comme suit :

1. Création de postes

[illegible]

Conseiller numérique France services		35	1	Article 3 II de la Loi du 26 janvier 1984, décret 88-145 - Contrat de projet	2 ans	Dans le cadre du Plan France Relance, la commune de Mauges sur Loire a été retenu pour accueillir un conseiller numérique qui aura pour mission principale : accompagner les usagers dans les usages quotidiens du numérique, les accompagner, sensibiliser dans la réalisation de démarches administratives en ligne. Sur une durée de 2 ans, l'Etat finance la formation et le poste à hauteur de 50 000€. Le poste est créé sur le grade d'adjoint technique et d'adjoint d'animation.	01/06/2021	29 000 € - reste à charge de la collectivité 8000€
Animateur ou stagiaire BAFA	Affaires scolaires	Amplitude horaire à définir selon les inscriptions	21	C.E.E	Du 07/07/2021 au 01/09/2021	ALSH juillet/août 2021		

Animateur ou stagiaire BAFA	Affaires scolaires	Amplitude horaire à définir selon les inscriptions	4		Du 07/07/2021 au 31/07/2021			Coût estimé des créations comme chaque année : 90 335€
Adjoint d'animation	Affaires scolaires	35	4	Article 3 2° de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984	Du 07/07/2021 au 01/09/2021	ALSH juillet/août 2021		
Adjoint d'animation	Affaires scolaires	35	1	Article 3 2° de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984	Du 07/07/2021 au 01/08/2021	ALSH juillet 2021		
Adjoint technique	Affaires scolaires	10	2	Article 3 2° de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984	Du 07/07/2021 au 01/08/2021	ALSH juillet 2021		
Adjoint technique	Affaires scolaires	20	1	Article 3 2° de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984	Du 07/07/2021 au 01/08/2021	ALSH juillet 2021		

Adjoint technique	Affaires scolaires	10	1	Article 3 2° de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984	Du 23/08/2021 au 01/09/2021	ALSH août 2021		
Animateur ou stagiaire BAFA	Affaires scolaires	Amplitude horaire à définir selon les inscriptions	10	C.E.E	Du 25/10/2021 au 07/11/2021	ALSH vacances scolaires de La Toussaint		
Adjoint d'animation	Affaires scolaires	35	2	Article 3 2° de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984	Du 25/10/2021 au 07/11/2021	ALSH vacances scolaires de La Toussaint		
Adjoint technique	Affaires scolaires	13,75	2	Article 3 2° de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984	Du 25/10/2021 au 07/11/2021	ALSH vacances scolaires de La Toussaint		
Adjoint d'animation	culture	14,68/35ème	1	Article 3 2° de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984	du 16/06 au 31/08/2021	Mme DE BARROS, adjointe en charge des RH propose de recourir à un CDD sur chaque période pour assurer l'animation des expositions.	néant	
		10,52/35ème	1		du 16/09 au 10/11/2021			

Adjoint administratif territorial		35	1	Article 3 1° de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984	du 01/06/2021 au 31/08/2021	Un agent permanent affecté à France Services a été absent au moment des formations spécifiques France Services. Du fait de cette absence, un agent a été recruté en CDD sur l'indisponibilité de l'agent titulaire. Cet agent a donc bénéficié de cette formation. En attendant que l'agent titulaire revienne sur son poste et qu'il soit formé, il est proposé de maintenir la personne en CDD en créant un poste à temps complet sur accroissement temporaire d'activité pour la période du 1er juin au 31 août 2021	7 125 € pour 3 mois
-----------------------------------	--	----	---	---	-----------------------------	---	---------------------

B/ PROPOSITION

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable du bureau en date du 6 mai 2021,

Après en avoir délibéré à :

Oui	63
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	64

DECIDE :

Article premier - Les postes sont créés conformément au tableau ci-dessus.

Article deux - Le tableau des effectifs est modifié.

Article trois - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

2021-05-17 - Demande de subvention pour le financement des postes de chef de projet Petites Villes de Demain et de manager de commerce

Madame Y. DE BARROS, adjointe aux ressources humaines, indique que dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, la commune de Mauges-sur-Loire procède au recrutement d'un chef de projet Petites Villes de Demain et d'un manager de commerce. Ces postes font l'objet de financements. Il convient de solliciter ces financements.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	63
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	64

DECIDE :

Article premier - Le financement du poste de chef de projet Petites Villes de Demain à hauteur de 75 % soit 50 % par l'ANCT et 25 % par la Banque des Territoires, est demandé.

Article deux - Le financement du poste de manager de commerce à hauteur de 20 000 € par an pendant 2 ans dans la limite de 80 % du coût du poste auprès de la Banque des Territoires, est demandé.

Transition écologique

2021-05-18 - Travaux de rénovation énergétique du Centre de Secours à Saint Florent le Vieil

Madame MC. LE GAL, adjointe aux finances, indique le SDIS de Maine et Loire a élaboré un programme de rénovation des centres de secours. Le centre de Secours à Saint Florent le Vieil est de propriété communale. La commune peut solliciter une subvention DSIL pour cette opération de travaux. Ces travaux à hauteur de 21 290 € HT vont permettre de réaliser une économie de 23 % des consommations.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	61
Non	0
Abstention	2
Non comptabilisé	1
Total	64

DECIDE :

Article premier - Le projet et le plan de financement tel qu'indiqué ci-dessous, sont approuvés :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux de rénovation énergétique	21 290 €	DSIL	12 774 €
		Fonds de concours du SDIS	4258 €
		Autofinancement	4258 €
TOTAL	21 290 €	TOTAL	21 290 €

Article deux – Une demande est faite à la DSIL à hauteur de 12 774 €.

Article trois - Un fonds de concours est demandé auprès du SDIS de Maine et Loire, à hauteur de 4 258 €.

Article quatre - Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents correspondants.

Article cinq - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Finances

2021-05-19 - Budget principal 2021 – Décision modificative n° 2

Madame MC. LE GAL, adjointe aux finances, présente au conseil municipal le projet de décision modificative n° 2 du budget « principal » 2021. Elle correspond aux transferts de restes à réaliser 2020 des opérations courantes vers les opérations structurantes créées pour ces mêmes projets. Pour éviter des doublons d'opérations (courantes pour les restes à réaliser 2020 et structurantes pour les nouveaux crédits 2021), il convient de :

- Transférer 37 413,30 € de l'opération courante 1026 – Bâtiments vers l'opération structurante 2617 – Ateliers techniques

- Transférer 22 650,00 € de l'opération courante 1026 – Bâtiments vers l'opération structurante 2009 – Réhabilitation vestiaires sportifs de Botz en Mauges et de St Laurent de la Plaine

- Transférer 5 520,00 € de l'opération courante 1026 – Bâtiments vers l'opération structurante 2103 – Réhabilitation sanitaires école maternelle de Montjean sur Loire

- Transférer 14 020,80 € de l'opération courante 1030 – Environnement et cadre de vie vers l'opération courante 1033 – Proximité pour des équipements de cimetière (colombarium et jardin du souvenir au Marillais)

- Transférer 6 480,00 € de l'opération courante 1030 – Environnement et cadre de vie vers l'opération structurante 3302 – Extension cimetière de St Laurent de la Plaine

- Transférer 4 290,00 € de l'opération courante 1027 – Voirie vers l'opération structurante 2718 – Rue Florence Longerye et rue de la Mare de St Laurent du Mottay

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable du bureau en date du 6 mai 2021,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	6
Non comptabilisé	2
Total	64

DECIDE :

Article premier - La décision modificative n° 2 du budget « principal » 2021 présentée ci-dessous, est approuvée.

Article deux - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2031-1027-822: Voirie	4 290,00 €			
D-2031-2103-20 : Réhabilitation sanitaires école maternelle de Montjean sur Loire		5 520,00 €		
D-2031-2617-020 : Ateliers techniques		37 413,30 €		
D-2031-2009-414 : Réhabilitation vestiaires sportifs de Botz en Mauges et de St Laurent de la Plaine		22 650,00 €		
D-2031-2718-822 : Rue Florence Longerye et rue de la Mare de St Laurent du Mottay		4 290,00 €		
D-2031-3302-026 : Extension cimetière de St Laurent de la Plaine		6 480,00 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	4 290,00 €	76 353,30 €	0,00 €	0,00 €
D-2128-1030-026 : Environnement et cadre de vie	10 392,00 €			
D-2181-1026-020 : Bâtiments	65 583,30 €			
D-2188-1030-026 : Environnement et cadre de vie	10 108,80 €			
D-2128-1033-026 : Proximité		3 912,00 €		
D-2188-1033-026 : Proximité		10 108,80 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	86 084,10 €	14 020,80 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	90 374,10 €	90 374,10 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

2021-05-20 - Admission de créances éteintes sur le budget principal

Madame MC. LE GAL, adjointe aux finances, présente au conseil municipal la demande du receveur municipal relative à l'admission de créances éteintes sur le budget principal. Ces créances portent sur des produits communaux dont le receveur municipal n'a pas pu effectuer le recouvrement en raison de l'insolvabilité des débiteurs. Les jugements intervenus à l'issue de la procédure ont pour effet d'éteindre juridiquement les créances concernées.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 mai 2021,

Après en avoir délibéré à :

Oui	61
Non	1
Abstention	1
Non comptabilisé	1
Total	64

DECIDE :

Article premier - L'admission de créances éteintes du budget principal présentée ci-dessous, est approuvée :

REDEVABLES	MONTANTS	MOTIFS D'IRRECOUVRABILITE INVOQUES PAR LE COMPTABLE
REDEVABLE 1	195,18 €	EFFACEMENT DE DETTE – DECISION 08/12/2020
REDEVABLE 2	45,58 €	LIQUIDATION JUDICIAIRE – 08/10/2017 CLOTURE INSUFFISANCE D'ACTIF – 15/05/2019
TOTAL	240.76 €	

Article deux : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

2021-05-21 - Exercice des pouvoirs délégués

Monsieur le Maire donne lecture de ses pouvoirs délégués.

Le conseil municipal,

VU la délibération n°2020-05-06 en date du 25 mai 2020 ;

Après en avoir délibéré à :

Oui	61
Non	0
Abstention	62
Non comptabilisé	1
Total	64

DECIDE :

Article premier-. Il est pris acte des pouvoirs délégués exercé par Monsieur le Maire comme suit :

Renonciation à l'exercice du droit de préemption :

Demandeur	Adresse du terrain
QUENAULT Flavie	rue des Vignes - Saint-Laurent-du-Mottay 49410 MAUGES SUR LOIRE
QUENAULT Flavie	2 rue de l'Airault - Saint Laurent du Mottay 49410 MAUGES SUR LOIRE
DUPONT Ginette	4 rue David d'Angers- Saint Florent le Vieil 49410 MAUGES SUR LOIRE
SCI MMJ	Lot 2 ZA Bellenoue - Saint-Laurent-de-la-Plaine 49290 MAUGES SUR LOIRE
Consorts CHUPIN	avenue du Plessis Raimont - Saint-Laurent-de-la-Plaine 49290 MAUGES SUR LOIRE
VERGER Raymone	8 rue des Mauges - Saint-Laurent-de-la-Plaine 49290 MAUGES SUR LOIRE
HERVÉ Jean-Pierre	4 rue du Couvent - Saint-Florent-le-Vieil 49410 MAUGES SUR LOIRE
ROULLIER Jean	Le Quarteron Vaslin - La Pommeraye 49620 MAUGES SUR LOIRE
COICAULT Léonie	38 rue des Mauges - La Pommeraye 49620 MAUGES SUR LOIRE
GUERIN Samuel	10 rue Pierre Chenu - La Pommeraye 49620 MAUGES SUR LOIRE
GRIMAULT Marie-Annick	22 rue du Docteur Renou - La Pommeraye 49620 MAUGES SUR LOIRE
ACANTHE	2 rue des Vignes - Montjean-sur-Loire - 49570 MAUGES SUR LOIRE
ACANTHE	24 Rue des Côteaux - Montjean-sur-Loire 49570 MAUGES SUR LOIRE
GUIMONT PROMOTION IMMO	9 impasse des Vignerons -Montjean-sur-Loire 49570 MAUGES SUR LOIRE
GUIMONT PROMOTION IMMO	7 impasse des Vignerons - Montjean-sur-Loire 49570 MAUGES SUR LOIRE
GUIMONT PROMOTION IMMO	5 impasse des Vignerons - Montjean-sur-Loire 49570 MAUGES SUR LOIRE
LEVEQUE Paul	36 rue d'Anjou - Montjean-sur-Loire 49570 MAUGES SUR LOIRE
BATAILLE Gaël	15 rue des Grives - La Chapelle-Saint-Florent 49410 MAUGES SUR LOIRE
GUIMONT PROMOTION IMMO	11 impasse des Vignerons - Montjean-sur-Loire 49570 MAUGES SUR LOIRE
ROUILLER Jean-Marc	La Guimonnière - La Pommeraye 49620 MAUGES SUR LOIRE
CHIABERGE Serge	10 allée du Général de Gaulle - La Pommeraye 49620 MAUGES SUR LOIRE
Consorts CHUPIN	avenue du Plessis Raimont - Saint-Laurent-de-la-Plaine 49290 MAUGES SUR LOIRE
DURGEAUD Jean-Luc	21 rue Saint Pierre - La Pommeraye 49620 MAUGES SUR LOIRE
BEZIE Léa	rue des Landes - Beausse - 49410 MAUGES SUR LOIRE
ACANTHE	Lot 43 - Résidence Montauban - Montjean-sur-Loire 49570 MAUGES SUR LOIRE
HERSANT Christine	21 rue de la Bellière - Saint-Florent-le-Vieil 49410 MAUGES SUR LOIRE
PINEAU Charly	6 chemin du Fay - Le Mesnil-en-Vallée 49410 MAUGES SUR LOIRE
ALBERT Nicolas	5 rue de la Bellière - Saint-Florent-le-Vieil 49410 MAUGES SUR LOIRE
BERTIN Valérie	5 rue des Roitelets - La Chapelle-Saint-Florent 49410 MAUGES SUR LOIRE
GUIVIGER Evelyne	7 Grande Rue - Saint-Florent-le-Vieil 49410 MAUGES SUR LOIRE
ROBERT Jean-Paul	35 rue Nationale - Montjean-sur-Loire 49570 MAUGES SUR LOIRE
SCI LE PETIT SUD	4 rue du Petit Paris - Montjean-sur-Loire 49570 MAUGES SUR LOIRE
SAS JOLIVAL	64 rue des Mauges - La Pommeraye 49620 MAUGES SUR LOIRE
Consorts LETOUX	20 rue de Verdun - Saint-Florent-le-Vieil 49410 MAUGES SUR LOIRE
GALLARD Pierre	18 rue des Landes - Beausse - 49410 MAUGES SUR LOIRE
GUERIN Laurent	25 rue du Pirouet - Montjean-sur-Loire 49570 MAUGES SUR LOIRE
JOLIVET Bertrand	51 rue de Vendée - La Pommeraye - 49620 MAUGES SUR LOIRE
JOLIVET Bertrand	51 RUE DE VENDEE- La Pommeraye 49620 MAUGES SUR LOIRE
BICHAUD Marc	4 square Beauséjour - Montjean-sur-Loire 49570 MAUGES SUR LOIRE
GASTINEAU Odilie	6 rue du Bellay - La Chapelle-Saint-Florent 49410 MAUGES SUR LOIRE

ALLARD Philippe	Chemin de Vinouze - La Chapelle-Saint-Florent 49410 MAUGES SUR LOIRE
Consorts CHAUVAT	Rue de Bellevue - Le Mesnil-en-Vallée 49410 MAUGES SUR LOIRE
PALUSSIÈRE Didier	65 L'Hugaudière - Le Marillais 49410 MAUGES SUR LOIRE
PALUSSIÈRE Maurice	2 rue des Mauges - Saint-Florent-le-Vieil 49410 MAUGES SUR LOIRE

Article deux - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

C – Informations

Monsieur le Maire indique que la Course de Côte à La Pommeraye prévue les 6 et 7 juin, est reportée au 26 et 27 juin. L'appel aux entreprises pour la régie publicitaire été reporté en conséquence.

D – Questions diverses

Monsieur Bruno Foucher demande quand aura lieu le tirage au sort pour les encarts publicitaires sur la passerelle car les entreprises ont besoin de recul pour candidater.

Monsieur Yves Plumejeault explique que la passerelle est classée comme pré-enseigne et précise qu'il n'y aura rien sur la partie centrale. Il faut donc demander une révision des tarifs car le projet se trouve différent de celui envisagé au départ.

Monsieur Le Maire indique que les modalités de tirage au sort vont être décidées mais les imprécisions de la juridiction, retardent la mise en place d'enseignes publicitaires.

Monsieur Yves Plumejeault précise qu'il faudra revoir les critères notamment celui de « services ».

Monsieur Le Maire rappelle que l'on attend la réglementation. Compte tenu du peu de temps pour solliciter les entreprises, cela sera revu de façon plus précise ultérieurement.

Monsieur Bruno Foucher rappelle sa question écrite sur les indemnités des élus et la réponse apportée.

Monsieur Le Maire confirme qu'il n'y a pas eu d'augmentation du budget sur le poste indemnités des élus.

Monsieur Bruno Foucher indique que la réponse apportée est satisfaisante juridiquement mais pour lui il est important que l'ensemble du conseil municipal sache, dans un souci de transparence, qu'il y a des dispositions liées aux cotisations.

Monsieur Bruno Foucher demande de mettre au présent procès-verbal la question et la réponse.

Monsieur Le Maire donne son accord.

Madame Marie Le Gal, adjointe aux finances, explique que les chiffres donnés sont basés sur ceux arrêtés au 30 novembre 2020. Les élus sont entrés en fonction le 25 mai 2020 et les premières indemnités datent de juin 2020. Le service ressources humaines a considéré que tous les élus allaient cotiser pour la retraite afin d'être prudent dans la construction du budget. Il faut savoir que les cotisations sociales peuvent également augmenter le budget retraite.

Question des élus de la minorité :

Monsieur le Maire,
Madame l'adjointe aux finances,

Mauges sur Loire, le 17 Mai 2021

Objet : Hausse des indemnités

Lors du Conseil Municipal du 25 Mars 2021, nous avons posé des questions sur les hausses constatées dans les lignes budgétaires relatives aux indemnités des élus pour 2021. N'ayant pas obtenu de réponse lors de cette séance ni lors du Conseil Municipal du 22 Avril 2021, nous nous permettons de vous écrire à ce sujet afin que vous apportiez une réponse détaillée lors du Conseil Municipal du 20 Mai 2021.

Trois lignes sont concernées :

- Ligne 6531 : vous prévoyez 391 500 € pour les indemnités des élus. A partir du tableau réactualisé inséré dans le PV du conseil du 18 février 2021, nous arrivons à 380 722 €, soit une augmentation d'environ 11 000 €. Nous savons bien que les indemnités des élus sont quasi figées et n'augmentent jamais autant d'une année sur l'autre. **Comment l'expliquez-vous ?**
- Ligne 6533 : vous prévoyez 41 000 € pour les cotisations retraite des élus. En 2020, les dépenses étaient de 24 061€ alors que jusqu'au 25 mai, soit 5 mois, les indemnités versées concernaient les élus de l'ancien mandat, bien plus nombreux. **Comment la diminution du nombre d'élus indemnisés conduit-elle à une augmentation des cotisations retraite pour la commune, de 17 000 € selon vos prévisions ?**
- Ligne 6534 : vous prévoyez 50 000 € pour la part patronale des cotisations de sécurité sociale alors qu'en 2020, les dépenses étaient de 24 362 €. **Qu'est ce qui justifie cette augmentation d'environ 26 000 € ?**

Ces trois augmentations représentent environ 55 000 €. Nous ne remettons pas en cause le versement d'indemnités aux élus, dont le principe est prévu par la loi. Elles ont même été revalorisées et le budget 2020 en avait tenu compte pour l'après 15 mars. **Pourquoi, donc, pour votre premier vrai budget de mandature, celui de 2021, les augmentez-vous si fortement ?**

Si ces augmentations sont avérées, merci d'indiquer à quelles catégories d'élue(s) elles ont bénéficié ? : Maires, Adjoint(e)s, Conseiller(e)s délégué(e)s, conseiller(e)s ?

Nous vous remercions de bien vouloir apporter vos réponses à l'ensemble des élu(e)s de notre conseil municipal.

Cordialement

Pierre-Louis BEAUBREUIL, Ambroise BECOT, André BESNARD, Pierre-Yves BLAIN, Robert BOISTAULT, Tony CHAUVET, Sophie DEDENYS, Bruno FOUCHER, Vanessa GOUPIL, Christophe JOLIVET, Corinne LEROY, Guillaume MOREL, Anthony ONILLON, Angélique PINEAU, conseillers municipaux.



Le mercredi 19 mai 2021

à Mesdames, Messieurs élus de la
Minorité de Mauges sur Loire

Référence :
CO_RH_143_21

Contact :
Sabrina BRAULT-BOREAU,
Chef de service RH
Pôle ressources, moyens
et proximité
4, rue de la Loire
La Pommeraye
49620 Mauges-sur-Loire
Tel. : 0241778237
Mail : sabrina.brault-
boreau@mauges-sur-
loire.fr

Objet : réponse à votre courrier reçu le 17.05.2021

Envoi par mail le 19.05.2021 à l'adresse bh.foucher@orange.fr et par voie postale ce jour

Mesdames, Messieurs,

En réponse à votre courrier reçu le 17 mai dernier, je vous apporte ci-après les précisions détaillées sur les trois comptes budgétaires.

Avant de vous présenter ces éléments, je vous rappelle que chaque année les services étudient la projection budgétaire de l'année N+1 avec, pour le budget 2021, un calendrier de préparation budgétaire qui arrête un arbitrage de la section de fonctionnement au 30.11. La projection a donc été établie sur les éléments connus à cette date.

En ce qui concerne les précisions sur les comptes budgétaires :

- Compte 6531 - indemnités

Le montant arrondi de 391500€ a été estimé en fonction de la composition des élus indemnisés en décembre 2020. Elle ne tient pas compte des mouvements d'élus (démission de Mme Vallée actée le 15 décembre 2020 et la délégation de Mme LE GAL à la date du 1^{er} février 2021. Le montant de 391500€ comprend donc l'indemnité de Mme Vallée en tant qu'adjointe (1233.91€) et l'indemnité de Mme LE GAL en tant que Maire déléguée (1201.82€). Aujourd'hui, en référence au dernier tableau des indemnités voté, l'indemnité attribuée à Mme Le GAL en tant que 7^{ème} adjointe-maire déléguée est de 1 567.43€ par mois.

Si nous prenons en compte ces mouvements opérés fin 2020, début 2021, l'enveloppe extrapolée au 31.12.2021 (toutes choses égales par ailleurs) sur la base des quatre premiers mois s'établirait à 379895.16€, correspondant au total des indemnités (380722€) du dernier tableau des indemnités en vigueur (CM du 28 janvier 2021).

Par ailleurs, je vous rappelle que les indemnités des élus sont liquidées après contrôle du receveur municipal, à l'appui du dernier tableau d'indemnités délibéré. Ce tableau est d'ailleurs modifié par délibération à chaque mouvement au sein du conseil municipal.

Enfin, du fait de la nouvelle composition du conseil municipal qui réduit significativement le nombre d'élus indemnisés, l'enveloppe projetée est en nette

diminution puisque l'exécution budgétaire 2020 présente un réalisé arrêté à la somme de 431684.42€.

- **Compte 6533 – cotisations de retraite élus**

L'inscription budgétaire de 41 000€ prévoit que 100% des élus cotisent au régime de retraite supplémentaire facultatif, (CAREL/FONPEL) avec une participation obligatoire de 6% de la collectivité, dès lors que l' élu décide d'adhérer. Pour information, au 30.04.2021, 11 élus adhèrent à un régime de retraite supplémentaire.

- **Compte 6534 – cotisations de sécurité sociale – part patronale**

Pour rappel, tous les élus locaux sont affiliés au régime général de la sécurité sociale. Pour les élus qui présentent un cumul de mandats au sein de communes, départements, régions et EPCI, et pour ceux dont le montant total des indemnités perçues au titre de leurs différents mandats est supérieur à 50 % du plafond annuel de la Sécurité sociale, soit à 20 568 € par an pour 2021, les cotisations patronales sont calculées sur l'ensemble des risques du régime général.

Ainsi, le taux de cotisations patronales dans ce cas est de 30.71% (taux de 2020) contre 10.20% pour les élus dont les indemnités perçues au titre de mandats locaux ne dépassent pas 50% du plafond annuel de la sécurité sociale.

Ainsi, au 30.04.2021, 8 élus sont concernés par un cumul de mandats et par un assujettissement au régime général du fait que leurs indemnités perçues au titre de leurs mandats locaux dépassent 50% du plafond annuel de la Sécurité sociale, contre 4 sur l'exercice 2020.

De plus, sur ce compte, se trouvent imputées les cotisations dues au titre du forfait social qui sont versées pour les élus qui adhèrent à un organisme de retraite supplémentaire (donc prévisions sur 100% des élus).

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire, Gilles PITON,
Par délégation, Yvette DE BARROS, adjointe,



référence courrier n° CO_RH_143_21

Récapitulatif compte 6531-6533-6534 établi à la date du 19.05.2021
--

Compte budgétaire	Réalisé 2020	BP 2021	réalisé au 30.04.2021	Extrapolation au 31.12.2021*
6531	431 684,42	391 500	126 631,72	379 895,16
6533	24 061,99	41000 (1)	9 340,98	28 022,94
6534	27 683,40	50 000	12 249,00	36 747,00

* sur la base du réalisé du 01.01.2021 au 30.04.2021 - données susceptibles d'être modifiées suivant événements à venir

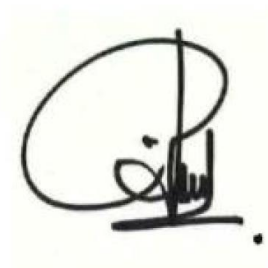
(1) prévisions retraite IRCANTEC + 100% des élus adhérents à un organisme de retraite supplémentaire

L'ordre du jour étant épuisé et sans autres questions, la séance est levée à 21h50.

Yannick BENOIST
Secrétaire de séance

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large 'Y' and 'B' intertwined.

Gilles PITON
Maire de Mauges-sur-Loire

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a large 'G' and 'P' intertwined.